

PAGES SPÉCIALES
« PARENTS DANS LE VAL D'DISE »

Le magazine de la FCPE
Pour l'enfant vers l'homme

la revue DES parents

ISSN 0223-0232

Revue des Parents n° 382
Juin 2012

ACTU 95 Un changement pour une école pour tous Fin de la casse de l'école publique

Tout d'abord je souhaite féliciter les nouveaux administrateurs qui nous rejoignent suite au congrès départemental qui s'est déroulé le samedi 12 Mai 2012 à Sarcelles et remercier les nombreux congressistes présents.

Depuis le 6 mai, c'est un sentiment de soulagement, d'espoir, de confiance, de combativité et de satisfaction. C'est ensuite, la possibilité de tourner une page de l'histoire de notre pays illustrant un net recul sur de nombreuses valeurs de notre République.

Comme de nombreux parents, nous savons que nous n'en avons pas fini et qu'il faut faire partager notre volonté de poursuivre l'action pour l'école publique et faire preuve de vigilance afin de ne pas être une nouvelle fois déçus.

L'enseignement est une priorité dans ce projet et nous devons construire une école émancipatrice qui permette l'élévation pour tous du niveau des savoirs acquis et des qualifications reconnues.

La communauté éducative a été maltraitée par le gouvernement précédent et il est urgent de proposer d'autres choix.

Concernant le fonctionnement des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement

Fin de l'autonomie des établissements

Elle n'a pas d'autre objectif que la mise en concurrence des établissements et l'institution d'un marché de l'éducation en mettant également en concurrence les disciplines et les établissements

contre l'avis de la communauté éducative!

Nous refusons tout « élargissement » de l'autonomie et nous demandons la suppression de tous les textes qui ont commencé à détruire le cadre national de l'enseignement public.

Le recrutement, la formation, le mouvement et la notation des personnels, et des enseignants notamment, doivent rester dans un cadre national et exclure toute intervention ou influence locale de quelque nature que ce soit.

L'autonomie a aussi comme conséquence de s'attaquer aux statuts. L'expérimentation ECLAIR permet au chef d'établissement de recruter son personnel. Ce n'est pas acceptable. Il n'est pas DRH!

Concernant le chef d'établissement, le Conseil d'Administration, le recteur.

Le chef d'établissement doit veiller au respect du caractère national des enseignements et protéger les enseignants des pressions extérieures et garantir leur liberté pédagogique.

Dans leurs attributions, tout ce qui va dans le sens de l'éclatement du cadre national devra être supprimé, de même que leurs pouvoirs « disciplinaires » exorbitants : les personnels de l'enseignement sont des travailleurs fonctionnaires dont les droits vis-à-vis de la hiérarchie doivent être protégés et renforcés.

.../...

Sommaire :

ACTU 95
PAGE I et II

Rafale de décrets avant
et après élections : les
lycéens victimes !
PAGE III

Restauration collective :
le retour vers le service
public est-il possible ?
PAGE IV et V

Conseils locaux de parents
d'élèves
La rentrée de septembre
2012 se prépare en juin
PAGE V

Orientation
PAGE VI

Motions
PAGE VI et VII

Pétition CIO
PAGE VIII

Directeur de la rédaction : Bruno Brisebarre
101 rue du Brûloir – 95000 CERGY Tél : 01.30.32.67.67
www.fcpe95.fr mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

.../....

Le fait qu'un « inspecteur d'académie » soit devenu un « directeur départemental de services de l'éducation nationale » montre qu'il n'est plus qu'un simple auxiliaire du recteur. Cela va dans le sens de la liquidation des départements et de la constitution « d'Académies-Régions » autonomes.

Livret de compétence : le texte « Châtel » doit être abrogé de toute urgence.

Nous demandons que ce changement politique qui se dessine aujourd'hui au niveau de l'Etat amène une autre politique éducative. Le nouveau Gouvernement doit prendre la décision de supprimer les livrets de compétences qui n'aident pas nos enfants mais plutôt les divisent.

Carte scolaire.

Il faudra repenser une sectorisation fondée sur de nouveaux redécoupage, fidèle aux réalités locales, concertée avec tous les acteurs des territoires et respectant la mixité sociale.

Concernant le métier d'enseignant, de C.P.E., de C.O.Psy.

Redonner sens au métier d'enseignant est une priorité : « Enseigner est un métier qui s'apprend ». Il est inadmissible que des étudiants non formés soient envoyés dans les classes.

La FCPE est pour un statut de fonctionnaire d'état pour les enseignants, c'est la garantie de la liberté pédagogique et de l'égale qualité du service public sur tout le territoire. Ce statut devra être renforcé. Il ne saurait être question d'accroître la charge de travail des enseignants ou de diversifier leurs tâches.

Mais, à côté des enseignants, il y a la nécessité de trouver dans les établissements des personnels qualifiés qui assurent les autres métiers de l'éducation. Il faudra donc travailler à une nouvelle loi d'orientation. Nous demandons qu'un collectif budgétaire soit mis en place pour répondre à l'urgence de la situation.

Les rythmes scolaires.

La préoccupation doit être celle du respect du rythme du jeune. Il ne saurait être question de céder aux sirènes de la mode d'une école morcelée où le matin aurait lieu des cours dits fondamentaux et l'après-midi laissée libre ou réservée aux activités culturelles et sportives (sous un statut hors scolaire qui plus est). C'est une vision du savoir utilitariste que nous refusons et l'ambition émancipatrice que la FCPE porte est bien plus ambitieuse que de résumer l'école au funeste triptyque « lire-écrire-compter ».

Le temps passé à l'intérieur de l'établissement scolaire peut même être allongé si les journées sont mieux conçues et s'il existe une meilleure articulation des temps scolaires.

La pause méridienne de 90 minutes est un minimum à garantir à toutes et tous.

Pour ce qui est de l'organisation de l'année, une commission doit être mis en place avec l'ensemble de la communauté éducative.

L'orientation.

L'orientation est une des garanties du choix, de l'émancipation, de la revalorisation des filières professionnelles. Nous préconisons que tous nos enfants aient un entretien lié à l'orientation dans le parcours scolaire au collège. Ce qui n'entre pas en opposition avec un suivi continu lors de la scolarité. Ce suivi est la clef pour permettre au jeune de s'interroger sur son rapport aux savoirs, de contribuer à son estime de soi, de prendre en compte son développement et donc la psychologie de l'adolescence, et ainsi l'amener à remettre en cause ses représentations sociales des métiers et des formations, sans oublier les stéréotypes sexuels.

Il est nécessaire d'avoir une présentation de toutes les voies de formation et de faire disparaître les jugements portés sur les voies d'enseignement qui font de l'outil qu'elles représentent une récompense ou une sanction.

Trop de jeunes subissent une orientation forcée ou même ne connaissent pas les filières existantes, se référant donc en cela aux connaissances de la famille ou des proches ce qui accentue les reproductions sociales ou de genre.

L'allongement de l'obligation scolaire à 18 ans que nous portons dans l'obligation de la scolarité pour tous, permet d'avoir un temps plus long de présentation des filières existantes, d'en finir avec la vision couperet du collège et donne une possibilité de fluidité des parcours. Cela nécessite une articulation méticuleuse et donc la mise en place d'un service public de l'information et de l'orientation.

Nous ne pouvons être que très inquiets de la situation dramatique que nous laisse ce gouvernement aussi dans ce domaine, avec la préoccupante diminution des psychologues scolaires et de conseillers d'orientation psychologue dans l'éducation nationale.

En effet, les compétences et les missions des psychologues de l'éducation, du premier et du second degré, sont essentielles dans le suivi et l'accompagnement des élèves en complémentarité avec les enseignants.

Les CIO supprimés devront être rétablis et le nombre de postes de Conseillers d'orientation psychologues devra être également rétabli voir même sera augmenté afin de pouvoir couvrir l'ensemble des établissements du 2nd degré.

Voilà nos attentes pour les cinq années qui viennent, La FCPE 95 est vigilante et le restera.

Bruno Brisebarre
Président de la FCPE 95

RAFALE de DECRETS avant et après Elections :

les LYCEENS VICTIMES !

Le J.O. du 5 mai publie un décret relatif à la procédure disciplinaire applicable à la fraude au bac. Ce texte a été rejeté le 11 avril par le CSE (Conseil supérieur de l'Éducation)... Il a été en particulier combattu par les associations de parents totalement évincées d'une juridiction expéditive et sans appel. Ce projet a été en effet dénoncé par la quasi-totalité des syndicats d'enseignants, ainsi que par les lycéens de l'UNL, les parents de la FCPE et les étudiants de l'Unef qui y voient "un tribunal d'exception". Sur le fond, estiment les syndicats, ce conseil "verra tous ses membres nommés par le recteur, sans représentation des usagers-étudiants, ni d'élus des personnels. Les décisions qui y seront prises ne pourront plus faire l'objet d'une procédure simple d'appel. Les candidats soupçonnés de fraude n'auront pas accès à une défense équitable". Sur la forme, "le ministère de l'Éducation nationale n'a pris aucune disposition pour se prémunir contre la répétition des incidents qui ont émaillé la session 2011 du baccalauréat, largement imputables à des erreurs et à une impréparation de l'administration, laissant croire que la seule option possible est de sanctionner différemment - après que la fraude a été commise".

Le décret rappelle ce qui peut se passer, le jour même de l'examen, en cas de flagrant délit: "le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude, sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats". Mais il peut y avoir expulsion de la salle, si la fraude génère des troubles "affectant le déroulement des épreuves" ou si le candidat s'est fait remplacer par une personne venue passer le bac à sa place.

Le candidat poursuivi s'expose à diverses sanctions:

- blâme avec inscription au livret scolaire, privation de toute mention au bac,
- interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du bac pendant cinq ans.
- Il peut même se voir interdire toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximale de cinq ans.

Les organisations, notamment la FCPE, l'Unef, l'UNL, le Snes, le Sgen-CFDT, le SE-Unsa, le Snep-FSU, les syndicats CGT, FO et Sud de l'éducation, ainsi que le Snesup-FSU, premier syndicat des enseignants-chercheurs, avaient donc demandé "le retrait" du projet de décret.

Le ministre Chatel est passé en force et a tenté de verrouiller le système éducatif en promulguant décrets sur décrets jusqu'à l'asphyxie.

A l'heure où les procédures se complexifient telles Affelnet ou APB, où les compétences des parents ont sollicitées (Orientation active, B2i et ASSR à la maison) de sorte que nos enfants n'ont plus droit à l'erreur et ne peuvent revenir en arrière car ils sont responsables de leurs décisions obtenues et prises sous pression constante et anxiogène, nous dénonçons cette nouvelle atteinte aux droits des enfants auxquels on refuse la défense la plus élémentaire !

Véronique BERTHOUMIEU

Restauration collective : le retour vers le service public est-il possible ?

Ces vingt dernières années, beaucoup de collectivités avaient fait le choix du privé effrayées par le coût des investissements nécessaires pour répondre aux nouvelles normes en matière de production et de distribution de la restauration collective.

Pour d'autres, le choix fut d'autant plus aisé qu'idéologiquement ceux qui présidaient aux destinées de ces collectivités territoriales étaient favorables à la marchandisation de ce qui était encore un service public.

Au bout du compte pour quel résultat ?

En tant qu'administrateur départemental sur le secteur Est du département, il ne se passe pas une semaine sans qu'au travers de mes contacts, des parents ne m'interpellent sur la qualité des repas fournis à leurs enfants. Certes sur le papier, dans les prévisions, rien à dire tout est parfaitement réglementé. Mais, au quotidien, ce n'est pas la même chose. Les menus changent, les portions sont approximatives, la qualité des produits est de bas de la gamme et on pourrait également parler des conditions de prise des repas.

Pourtant, l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire se veut un outil favorisant la prise des repas et invite les collectivités territoriales à améliorer la qualité du service fourni à la population infantile.

Ainsi son article 1 : *Les déjeuners et dîners servis dans le cadre de la restauration scolaire comprennent nécessairement un plat principal, une garniture, un produit laitier et, au choix, une entrée et/ou un dessert. La variété des repas est appréciée sur la base de la fréquence de présentation des plats servis au cours de 20 repas successifs selon les règles fixées à l'annexe I du présent arrêté. La taille des portions servies doit être adaptée au type de plat et à chaque classe d'âge. Les gestionnaires des restaurants scolaires doivent exiger de leurs fournisseurs que les produits alimentaires qu'ils livrent soient conformes aux valeurs précisées à l'annexe II du présent arrêté.*

Et il s'en suit toute une série de recommandations susceptibles de faire le plus grand bien à nos enfants. Vous pouvez trouver tout cela en cliquant sur le lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024614763>

Encore faut-il savoir quel est l'objectif de l'entreprise qui fabrique et livre ces repas. Car, lorsque l'objectif est de faire le profit maximum afin de satisfaire les

appétits de ses actionnaires, l'appétit de nos enfants ne fait pas le poids.

Ainsi SOGERES filiale du groupe SODEXO entreprise française cotée à la bourse de New York et dont les pratiques en matière de droits sociaux et syndicaux sont sujettes à de fortes critiques. Et aussi Avenance du groupe ELIOR qui se fait des choux gras et prospère à bon compte etc.

Vous pouvez aller sur leurs sites web et constater la différence entre leurs talents de communication et la réalité de l'assiette de vos enfants.

Mais quel choix ont les collectivités locales si ce n'est de passer d'une société à l'autre puis au grès du respect des marchés publics de revenir vers la société d'origine. Ce cercle vicieux est loin d'être vertueux.

Et le poids des parents se limite bien souvent à faire quelques remarques sur l'équilibre, la diversité de tel ou tel menu ou les insuffisances constatées dans la qualité apportée malgré les engagements. Engagements qui seront renouvelés sans coup férir pour rassurer tout le monde. Basta Ya !

Et, si l'on revenait pour de bon au service public, à un service public moderne ambitieux d'autant plus respectueux des engagements pris envers les familles que ces familles votent et peuvent sanctionner les élus qui président aux destinées de ces services.

Il est temps que la restauration collective dans les écoles, en particulier, réponde aux exigences qui doivent être les nôtres en matière de qualité nutritive sociale et éducative.

L'enjeu doit être de faire du repas pris à l'école ou au centre de loisirs un vrai moment de convivialité, de respect des équilibres nutritionnels, d'apprentissage, de relations sociales, d'autonomie et de détente.

Pour cela et face à l'évolution de l'industrie agroalimentaire, il est indispensable de disposer de professionnels qui en confiance avec les usagers sauront rester vigilants quant à l'origine et la composition des produits alimentaires achetés par les collectivités. Les cahiers des charges régissant le choix des matières premières doivent être transparents, consultables à volonté et réactualisés annuellement pour répondre à cette exigence.

La qualité nutritionnelle des produits, les quantités servies ainsi que la variété des mets doivent réellement participer à la couverture des besoins nutritionnels de tous les enfants et non en ignorer certains ou en exclure d'autres.

.../...

.../...

Nous, parents d'élèves, devons et pouvons exiger que sur la base d'une sélection rigoureuse, le choix des aliments privilégie les produits non transformés, pour échapper à une restauration collective inodore et sans saveur.

La diversité des mets et des saveurs proposées doit aussi contribuer à la « culture alimentaire », en opposition à l'uniformité alimentaire tant pratiquée par nos contrées.

Le contact régulier entre usagers et professionnels ainsi que le maintien du niveau élevé de compétences des agents du service de restauration doivent permettre d'adapter la nature et la qualité des prestations proposées.

Les organismes génétiquement modifiés (OGM) doivent être exclus des achats de denrées alimentaires et nous devons exiger que l'absence d'OGM soit soumise à vérification par un laboratoire extérieur.

Enfin n'oublions pas le coût du repas. Nous devons obtenir la production de repas à un prix préservant l'intérêt des utilisateurs et de ce fait veiller à la meilleure adéquation entre le prix de production des repas et la satisfaction des usagers.

Tout cela a un coût, c'est un investissement et nos enfants le valent bien.

Investissement trop lourd ?

Pour une seule collectivité sans doute mais les syndicats intercommunaux ça existe et des expériences sur ce sujet sont multiples en Ile-de-France. Alors, à l'approche dans deux ans des prochaines élections municipales, ne devrions-nous pas, parents d'élèves, faire entendre nos voix et exiger enfin un vrai engagement en faveur de l'alimentation de nos enfants ?

Lors de ces élections-là à nous de faire le choix d'élus courageux.

Oui, revenir au public c'est possible. C'est d'abord un choix politique qui accompagne une volonté déterminée à servir d'abord l'enfant. Des collectivités locales l'ont déjà fait et d'autres le font encore. N'est-ce pas aussi la meilleure garantie pour que les citoyens gardent la maîtrise des outils et des personnels qui doivent tout mettre en œuvre pour assurer une qualité alimentaire à la hauteur des besoins de nos enfants ?

Manuel ALVAREZ

CONSEILS LOCAUX DE PARENTS D'ÉLÈVES

La rentrée de septembre 2012 se prépare en juin !

Votre enfant, vos enfants ont grandi ; vous déménagez et en septembre 2012 vous, d'autres, ne serez plus parent d'élèves dans l'école, le collège, le lycée de cette année.

Vous serez soit à la retraite (!) FCPE, soit dans un autre établissement scolaire.

Dès juin-juillet, il faut penser à la rentrée 2012 de votre conseil de parents d'élèves, par exemple lors de votre dernière réunion de l'année scolaire.

Voici quelques conseils pour organiser cette nouvelle rentrée dès la fin de l'année scolaire :

- ⇒ Les bulletins d'adhésions 2012/2013 et les propositions d'assurance MAE seront à retirer au siège départemental.
- ⇒ Il convient de remplir la case part locale sur le bulletin d'adhésion et de préciser les coordonnées de votre conseil local (ou son contact).
- ⇒ Joindre l'invitation à l'Assemblée Générale de rentrée. Prévoir donc cette date au plus tôt en réservant la salle en juin !

Préparez ces documents à plusieurs avant ou juste à la fin des grandes vacances !

- ⇒ Nous vous rappelons que les bulletins d'adhésions doivent être remis au directeur d'école ou chef d'établissement lors de la pré-rentrée des enseignants. Ils ne nécessitent pas une mise sous enveloppe. Ils doivent être distribués aux élèves avant la fin de la première semaine de classe. Veillez à ce que cette distribution soit bien réalisée.
- ⇒ Une circulaire départementale «spéciale rentrée», consacrée à ce moment fort de continuité et transmission associatif parviendra aux membres de bureaux actuels début juillet 2012 . N'oubliez pas de la transmettre-là à vos successeurs si c'est le cas. Elle sera également en ligne sur le site www.fcpe95.com.

Enfin, n'hésitez pas à contacter la FCPE 95 à demander l'aide de l'administrateur départemental de secteur si vous rencontrez des difficultés pour assurer la continuité de vie de votre conseil local, voire sa création.

Sylvie FROMENTELLE

Orientation

L'orientation est une question essentielle, mais il est souvent trop tard pour s'y préparer correctement lorsqu'on commence sérieusement à y penser.

Le choix en fin de classe de 3ème est très important, car même s'il y a des passerelles entre la filière générale et technologique et la filière professionnelle, dans les faits, ces passerelles sont très difficiles à franchir du fait du nombre de places limitées par ce biais.

Il est donc primordial de savoir que le choix de fin de troisième est un choix déterminant pour la poursuite des études.

- ⇒ Le bac Professionnel permet de se former à un métier.
- ⇒ Le Bac technologique prépare à des études dans un secteur plus ou moins vaste.
- ⇒ Le Bac général prépare à des études générales.

L'orientation se fait donc en très grande partie en fin de 3ème. Elle doit donc se préparer en amont. Il faut savoir que bien souvent, lors de l'inscription au lycée, on peut vous demander les bulletins de l'année en cours mais aussi les bulletins de l'année de 4ème.

La première phase de l'orientation, c'est donc d'avoir un dossier, tant au niveau du comportement que des résultats, qui soutiendra le projet de l'élève. Il faut donc commencer à sensibiliser vos enfants dès la 5ème. Il faut parvenir à leur faire prendre conscience qu'au collège, ils jouent tout leur avenir. Les culpabiliser ne sert à rien, ce qui importe, c'est de les motiver afin qu'ils soient sensibilisés et travaillent pour cet avenir qu'ils entrevoient à peine à leur âge.

La seconde phase, c'est de savoir ce qu'on espère faire plus tard.

Pour cela, encore une fois il faut s'y prendre tôt en classe de 4ème. Le projet doit commencer à exister dans la tête de l'élève, afin de pouvoir évoluer et se confronter à la réalité. Mon conseil sur ce projet, c'est de leur faire prendre conscience qu'un projet doit finir par déboucher sur un travail. Un certain nombre de branches ont de vrais débouchés, un certain nombre n'en ont pas ou très peu.

Cette phase ne sera pas complètement abordée au collège, et surtout, elle le sera trop tard pour que cette construction de projet se fasse de manière réfléchie.

Mais s'il ne s'en sort pas, alors les passerelles si difficiles à obtenir prendront toute leur importance. Si le bac professionnel est un bac choisi, ils peuvent mener là où vous le souhaitez mais dans des certains cas et en particulier quand les élèves peuvent être le plus en difficulté, la filière professionnelle peut être une impasse et renforcer encore plus l'échec de l'enfant.

Quoi qu'il en soit, l'orientation est avant tout un travail de parents en collaboration avec leur enfant. Sans demande de votre part, ce qui sera vu au collège sera relativement condensé.

Votre travail de parents est de vous sensibiliser et de sensibiliser votre enfant à ces choix qui construisent son avenir. Pour cela, vous pouvez travailler avec les professionnels (professeurs, conseillers d'orientation, CIO...), mais aussi avec d'autres parents. Les représentants des parents d'élèves peuvent aussi vous aider, de par leur expérience des conseils de classe, des commissions d'appels..., de par les formations auxquelles ils peuvent avoir accès, ils seront à même soit de vous aider, soit de vous diriger vers des interlocuteurs à même de vous donner une autre vision de l'orientation.

Barbara TONIN



MOTION Congrès départemental 12 mai 2012

Proclamation pour qualifier de suite le Service de l'Éducation Nationale comme Priorité Nationale

Ces dernières années sous le fallacieux prétexte d'impératifs de « rentabilité économique » notre « Ecole Publique laïque » a été submergée par une réelle volonté de démantèlement.

Jamais depuis son instauration sous la 3ème République, cette institution n'avait autant été attaquée.

Une situation aussi exceptionnellement dramatique demande le recours dans l'urgence à des mesures exceptionnelles pour améliorer les conditions de la rentrée 2012 de tous les élèves du primaire et du secondaire.

Aussi nous en appelons à toutes les autorités, à tous les acteurs de l'Éducation Nationale et nous proposons :

- ⇒ La mise en place au lendemain des Elections Nationales d'un projet de « **Collectif budgétaire** » qui prendra en compte les priorités sociales et éducatives de la Nation ;
- ⇒ L'institution d'un moratoire au regard du nombre de mesures incohérentes figurant dans la circulaire de rentrée 2012. Ce Moratoire permettra une large Concertation de l'ensemble des partenaires de l'Éducation nationale d'où découlera une nouvelle Loi de Programmation (en particulier le rythme, les qualifications, les affectations des postes à créer) ;
- ⇒ L'utilisation des outils existants permet de répondre dès la rentrée 2012 aux besoins les plus urgents (heures d'enseignement devant élèves, aide et soutien aux élèves, Rased etc...). Nous sommes conscients que certaines de ces mesures prises dans l'urgence pourraient demander à tous des efforts exceptionnels.

Mais il sera bien affirmé que ces mesures exceptionnelles, qui seront décrétées dès l'été 2012 ne sauraient être que temporaires, en l'attente de l'application des mesures engendrées par la Concertation avec tous les partenaires et de celles découlant de la Nouvelle Loi de Programmation.



MOTION

REFUSONS LE LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES (LPC)

Sans aucune concertation, un nouvel outil d'évaluation a été imposé, dès 2010, aux enseignants : le Livret Personnel de Compétences (LPC).

Plus que la façon de faire, la FCPE dénonce ce nouvel outil et appelle à son boycott pur et simple.

On pourrait être tenté de se dire qu'un outil qui regroupe les évaluations ne peut pas forcément être une mauvaise chose pour nos enfants et pour les parents que nous sommes car il nous permettrait de visualiser la progression ou pas des apprentissages.

Le LPC est beaucoup plus insidieux que cela. Pourquoi ? :

- ◆ Ce n'est pas un livret, mais un fichier national, sur support numérique, qui n'appartient pas à l'élève mais à l'Etat. Les données personnelles et sensibles qu'il contient sortent de l'espace privé et suivent l'élève toute sa vie. La durée de vie du LPC est de 30 ans.
- ◆ Il intègre les résultats aux évaluations nationales, évaluations qui sont censées être anonymes !
- ◆ Il ne s'agit pas d'évaluer un travail réalisé par un élève, mais d'évaluer ses compétences, acquis, aptitudes... Cette validation des compétences est faite en mode binaire (oui/non) à un moment donné. Certaines de ces compétences relèvent davantage d'éléments d'appréciation subjectifs se rattachant plus à la personnalité de l'élève qu'à des acquis dans le cadre d'apprentissage.
- ◆ Le LPC taille la part belle aux évaluations au détriment de l'apprentissage. Il n'est pas une nécessité pour les enfants ni pour les familles qui sont déjà informées des progrès ou difficultés de leur enfant par le biais des outils d'évaluation élaborés par les enseignants

Le Livret Personnel de Compétences fiche le parcours des enfants tout au long de la scolarité obligatoire. Mais, le lycée est concerné avec le « Passeport orientation formation », les universités avec le « portfolio ou portefeuille d'expériences et de compétences ». Dans le monde du travail, le « Passeport orientation formation tout au long de la vie » fait son apparition. Il s'agit d'un fichage de même nature destiné à suivre la personne tout au long de sa vie, en lui ôtant la maîtrise de son CV.

Le droit à l'oubli n'existe plus : les compétences sont fichées à vie, mais aussi les incompétences, même ponctuelles.

Le LPC est progressivement mis en place, il serait faux de penser que cela n'arrivera pas dans notre école (et a fortiori ses « dérivés » dans les collèges, lycées, universités), son application totale est prévue pour l'année scolaire 2012/2013 au plus tard.

Que pouvons-nous faire ? A titre individuel, refuser que les évaluations nationales qui concernent nos enfants en classe de CM2 et CE1 soient transmises à l'extérieur de la classe ; à titre collectif, faire barrage à l'instauration du LPC en votant des motions en conseil d'école et conseil d'administration. Nous demandons que, suite au changement politique qui se dessine aujourd'hui au niveau de l'état qui devrait amener vers une autre politique éducative, le nouveau Gouvernement prenne la décision de la suppression des livrets de compétences qui n'aident pas nos enfants mais plutôt les divisent.

PETITION

NON A LA FERMETURE DE 5 CIO DU VAL D'OISE !!!

Le Conseil Général du Val d'Oise prévoit pour janvier 2013 l'arrêt du financement de 5 des 6 Centres d'Information et d'Orientation dont le fonctionnement est à sa charge. Cela représente une somme de **235 053€ pour l'année 2013** (soit 0,09% du budget du CG), le paiement de la charge salariale étant, lui, assuré par l'Etat.

Cette mesure menace l'existence même des CIO, services publics de l'Education Nationale qui assurent une mission d'accueil, de conseil et de suivi en matière d'orientation scolaire et professionnelle, d'accès à la formation et à l'insertion.

Avec la fermeture des CIO, seraient privés d'un lieu d'information et de conseil de proximité les nombreux publics scolaires des établissements publics et privés ainsi que leur famille, les apprentis, les jeunes décrocheurs, les personnes en situation de handicap, les adultes en insertion et en reconversion ainsi que les jeunes arrivants de l'étranger.

Si les CIO devaient fermer, les conseillers d'orientation psychologues seraient affectés dans les collèges et lycées, ce qui limiterait l'accès à un vrai service d'orientation qu'aux seuls élèves des établissements scolaires.

Le Val d'Oise est un département jeune et très étendu géographiquement. Les CIO par leur contribution à l'accès à la formation et à l'insertion, par leurs liens de partenariat sont un soutien local de première importance pour toutes les populations socialement les plus fragilisées.

Vous pouvez télécharger cette pétition et la signer en ligne : <http://www.fcpe95.com/NON-A-LA-FERMETURE-DE-5-CIO-DU-VAL>

Le Collectif des Conseillers d'Orientation Psychologues des CIO du Val d'Oise refuse la fermeture de 5 CIO et vous invite à signer cette pétition :

Nom	Activité	Adresse mail	Signature